

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 307

8 février 2013

SOMMAIRE

AEI Luxembourg Global, S.à r.l.	14704	FPM Funds	14695
AEI (Luxembourg) S.à r.l.	14696	Fur Investments Holding S.A.-SPF	14696
AG für Investitionen und Beteiligungen ..	14690	Gammler Schapp	14713
Alternative Petroleum Technologies S.A.	14690	Garantidata International S.A.	14733
Amberlux S.A.- SPF	14694	Gartenresidenz Charlottenburg S.à r.l. ...	14717
Apache International Finance II	14723	Genesis Real Estate Luxembourg S.A. ...	14734
Apaulus Luxembourg S.à r.l.	14724	Global Ventures S.A.	14734
ÄVWL-Lux-FIS	14713	Greeneden S.à r.l.	14732
Bayern Energie S. à r.l.	14708	Hahn FCP-FIS	14713
Black & Decker TransAsia S.à r.l.	14703	Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l.	14732
Black & Decker TransAsia S.à r.l.	14701	INNCONA S.à r.l. & Cie. quatre cent qua- tre-vingt-quatrième (484.) S.e.c.s.	14723
BlackRock Global Funds	14694	JamaicaLux S.A.	14693
BNP Paribas Plan	14693	Konsbruck's British House S.A.	14727
CCT Securitisation	14722	Leapfrog Financial Inclusion (Luxem- bourg) S.à r.l.	14701
Cervin S.A.-SPF	14690	Luxco IITCC S.A.	14692
Clariter IP	14729	Malaspinian Management S.A.	14736
Clariter S.A.	14728	POLLUXVII S.à r.l.	14729
Clinlux S.A. Holding	14728	Rocena International S.A.	14692
DLJ Solutions S.A.	14734	SB S.A.	14711
Doogela S.A.	14731	Scantec S.à r.l.	14734
Double Eight S.à r.l.	14701	Scantec S.à r.l.	14735
Doylex Investments S.A.	14731	Schockweiler & Lentz S. à r.l.	14736
Dyfan Investments Holding S.A.	14733	Silk Road Group S.A.	14736
E-Biz Solutions S.A.	14733	Sipicione International S.A.	14692
E.I.R.E. S.A.	14732	Sivagest S.A.	14735
Elberton Properties S.A.	14717	Sublim Investments S.A.	14717
Empiri International S.A.	14717	Sunova S.A.	14696
E.S.F. S.à r.l.	14733	TEMTEX S. A. & Cie. CVN Systems S.e.c.s.	14723
Espace Immo S.A.	14735	The Malaspinian Fund Gestion S.A.	14736
Eurofund Properties Corp. S.A.	14693		
Flexilux S.A.	14732		
Fonds Direkt Sicav	14691		

Cervin S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 171.934.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 28 février 2013 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013019649/18.

AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 25 février 2013 à 10.30 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Vorlegung des jährlichen Berichts der Verwaltungsratsmitglieder
2. Vorlegung des jährlichen Berichts des Wirtschaftsprüfers (commissaire aux comptes)
3. Bestätigung der jährlichen Bilanzen zum 31. Dezember 2009
4. Aufgliederung der jährlichen Bilanzen zum 31. Dezember 2009
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Wirtschaftsprüfers für Ihre Mandate zum 31. Dezember 2009
6. Verlängerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Wirtschaftsprüfers
7. Sonstiges

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013019648/22.

Alternative Petroleum Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.328.

The shareholders of the Company are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg on 27 February 2013, at 11 a.m. in order to deliberate on the following matters:

Agenda:

1. To acknowledge, approve and, to the extent necessary, ratify the postponement of the annual general meeting of the Company relating to the financial year ended 31 December 2011 to 27 February 2013, at 11 a.m., at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
2. To acknowledge the annual report of the Company's directors on the business of the Company for the financial year ended 31 December 2011.

3. To acknowledge the report of the Company's statutory auditor for the financial year ended 31 December 2011.
4. To consider and approve the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2011.
5. To consider and decide on carrying forward of the loss suffered by the Company during the financial year ended 31 December 2011.
6. To consider and approve to grant full discharge to Mr. John William Carter in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2011.
7. To consider and approve to grant full discharge to Mr. Fred Buckingham in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2011, as from his appointment as director of the Company on 22 February 2011.
8. To consider and approve to grant full discharge to Mr. Graham H. Cook in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2011, until his resignation as director of the Company on 31 October 2011.
9. To consider and approve to grant full discharge to Audit.lu S.à r.l. in respect of the performance of its duties as statutory auditor of the Company for the financial year ended 31 December 2011.
10. To consider, approve and ratify the renewal of the mandate of Mr. John William Carter, as director of the Company as from 5 December 2011 until the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2014.
11. To consider, approve and ratify the renewal of the mandate of Mr. Patrick Grimes, as director of the Company until 12 September 2012.
12. To consider, approve and ratify the renewal of the mandate of Mr. Fred Buckingham as director of the Company until the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2014.
13. To consider and approve the appointment of Audit.lu S.à r.l. as statutory auditor of the Company for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2014.
14. Miscellaneous.

Chicago, 6 February 2013.

For the Board of Directors .

Référence de publication: 2013019647/5267/40.

Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.709.

Die Aktionäre der Fonds Direkt Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 27. Februar 2013 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2012 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2012 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Fonds Direkt Sicav (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefon-Nummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4506 oder unter E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Februar 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013017469/31.

Sipicione International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.003.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 27 décembre 2012 n'ayant pas pu délibérer sur l'ordre du jour lui soumis par défaut de quorum nécessaire requis, les actionnaires sont priés d'assister à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 25 février 2013 à 11h45 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011; affectation des résultats;
3. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. démission des administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, KOFFOUR S.A., société anonyme, et VALON S.A., société anonyme, et décharge;
5. nomination de nouveaux Administrateurs;
6. délibération sur les perspectives d'avenir, sur l'administration et sur le fonctionnement de la société.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013008271/1017/20.

Luxco IITCC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.371.

None of the shares being present or represented of the first Extraordinary General Meeting convened, the quorum was not reed and notice is hereby given that a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company will be held at the registered office of the Company, 42, rue de la Vallée, Grand Duchy of Luxembourg, on Monday February 25th 2013 at 10 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
2. presentation and approval of the annual accounts as at December 31, 2010 and 2011, allocation of results;
3. discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
4. acknowledgment of the resignation of the Directors with discharge;
5. appointment of new Directors;
6. deliberation regarding the prospects of a future for the Company and its management and operations.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013008272/1017/19.

Rocena International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.886.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 27 décembre 2012 n'ayant pas pu délibérer sur l'ordre du jour lui soumis par défaut de quorum nécessaire requis, les actionnaires sont priés d'assister à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 25 février 2013 à 11h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011; affectation des résultats;
3. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. démission des administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, KOFFOUR S.A., société anonyme, et VALON S.A., société anonyme, et décharge;
5. nomination de nouveaux Administrateurs;

6. délibération sur les perspectives d'avenir, sur l'administration et sur le fonctionnement de la société.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013008273/1017/20.

Eurofund Properties Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.420.

Vous êtes prié d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra le 27 février 2013 à 14h00 heures au siège social de la société pour traiter l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen de la situation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes suite aux démissions intervenues pendant l'année 2012.
2. Examen des comptes annuels de la société Eurofund Properties Corp. SA (RC B 110420), lecture des rapports des Administrateurs démissionnaires.
3. Délibérations sur une dissolution éventuelle de la société, suite à la perte de plus de trois quarts du capital social et conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, les délibérations devant se faire dans les conditions de l'article 67-1 de la même loi.
4. Questions diverses.

Schwebach, le 18 janvier 2013.

Investor's Business Office SA

Haaptstrooss 1

L-8561 Schwebach

Claude Karp

Haaptstrooss 1

L-8561 Schwebach

Référence de publication: 2013010549/23.

JamaicaLux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.026.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société JamaicaLux SA (en liquidation) qui se tiendra le 18 février 2013 à 14.00 heures à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des liquidateurs concernant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2012;
3. Décharge aux liquidateurs;
4. Affectation des résultats;
5. Divers

Luxembourg le 18 janvier 2013.

Les liquidateurs .

Référence de publication: 2013011946/18.

BNP Paribas Plan, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Thursday, February 21, 2013 at 10.00 a.m., at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, building H2O, block A, ground floor, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the auditor;

2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at October 31, 2012 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented; account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

Annual accounts, as well as the report of the Auditor and the management report are available on the Registered Office of the Company. Shareholders may request that these documents are sent to them. They have to send their request by mail to the following address : BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013012686/755/30.

Amberlux S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.492.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 18 février 2013 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013015446/833/18.

BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting") will be held at the registered office of the Company at 11.00 a.m. on 20 February 2013 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To receive the Directors' and Auditor's reports and to adopt the financial statements for the year ended 31 August 2012.
2. To approve the payment of dividends for the year ended 31 August 2012.
3. To discharge the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 31 August 2012.
4. To re-elect Mr Frank Le Feuvre, Mr Nicholas Hall, Mr Geoffrey Radcliffe and Ms Francine Keiser as Directors.
5. To elect Mr Alexander Hoctor-Duncan as Director.
6. To increase the number of Directors to 6 and to elect Mr Bruno Rovelli as a Director.
7. To approve the remuneration of the Directors.
8. To re-elect PricewaterhouseCoopers Sàrl as Auditor.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

1. The holders of Registered Shares may be present in person or:
 - (a) represented by a duly appointed proxy; or
 - (b) vote by means of a ballot paper ("formulaire") in accordance with the procedures set out in Article 11 of the Company's Articles of Association.
2. Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to:
 - (a) send a duly completed and signed proxy form to the Transfer Agent of the Company to arrive no later than midnight CET on 15 February 2013; or
 - (b) deliver or send by fax a duly completed and signed ballot paper to the Transfer Agent of the Company (Fax No: +352 342010 4227) to arrive no later than midnight CET, Luxembourg time, on 15 February 2013.
3. Proxy forms for registered shareholders can be obtained from the registered office of the Company. A person appointed proxy need not be a holder of Shares in the Company.
4. A pro forma ballot paper can be downloaded from:
www.blackrockinternational.com/Intermediaries/Literature/LegalDocuments/Prospectuses/index.htm
5. Lodging of a proxy form or ballot vote will not prevent a shareholder from attending the Meeting and voting in person if he decides to do so.

Copies of the audited annual reports and other financial reports of the Company are available for inspection at the registered office of the Company. Shareholders may also request from the Company or the local investor servicing team to be sent a copy of such reports.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013015447/755/44.

FPM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 80.070.

Die Anteilhaber der SICAV FPM Funds werden hiermit zur

ERSTEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Dienstag, 19. Februar 2013 um 11.15 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Änderung der Satzung der SICAV in Bezug auf das Luxemburger Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen zur Umsetzung der Richtlinie 65/2009/EG
2. Neuformulierung der Satzung der SICAV
3. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 14. Februar 2013 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50% der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Aktionäre können den vorläufigen aktualisierten Verkaufsprospekt und die vorläufige aktualisierte Satzung am eingetragenen Sitz der SICAV einsehen.

Luxemburg, im Januar / Februar 2013.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013016114/755/28.

Fur Investments Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 20 février 2013 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013015449/833/18.

Sunova S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.363.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social sis à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7 en date du 15 février 2013 à 11 heures, par dérogation à la date d'Assemblée Générale Ordinaire prévue par les statuts, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 septembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013016729/1004/19.

AEI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.997.

In the year two thousand and twelve on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of AEI (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 113.997 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 834 of April 26, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1064 of May 25, 2009.

THERE APPEARED:

AEI, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Appleby Corporate Services (Cayman) Limited, Clifton House, 75, Fort Street, P.O. Box 1350 GT, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sofia Da Chao, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1) Presentation of the draft terms of the merger providing for the absorption of the Company by AEI Luxembourg Global, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 88.318;

2) Acknowledgement that the documents required by article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date hereof;

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

4) Acknowledgment of the allocation of the newly issued shares of AEI Luxembourg Global, S.à r.l., prenamed, to the Sole Shareholder;

5) (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Company to AEI Luxembourg Global, S.à r.l. in accordance with the draft terms of merger and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;

6) Acknowledgment (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of AEI Luxembourg Global, S.à r.l. as from October 31, 2012 and (ii) that the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law.;

7) Full and complete discharge granted to the members of the board of managers of the Company for the performance of their mandates;

8) Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

9) Empowerment and authorisation of any lawyer and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

10) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it the draft common terms of merger dated November 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2892 of November 29, 2012 in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by AEI Luxembourg Global, S.à r.l., prenamed (the Absorbing Company), whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation of the Company, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Absorbing Company (the Merger Proposal).

The Sole Shareholder confirms that in accordance with articles 265 (3) and 266 (5) of the Law, the shareholder (knowing that there is no other holder of securities conferring the right to vote) of the merging companies has decided to waive its rights to receive (i) a report to be drawn up by the management body of the merging companies, (ii) the auditors' report with respect to the merger and (iii) an accounting statement in connection with the fact that one or all of the merging companies' latest annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before the date of the Merger Proposal.

Second resolution

The Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law, except for the report to be drawn up by the management body of the merging companies, the auditors' report with respect to the merger and interim accounts pursuant to the waiver granted by the Sole shareholder, have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorized representative of the Company has been shown to the notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company, without any restriction or limitation, to increase the subscribed share capital of the Absorbing Company in consideration for the allotment to the Sole shareholder of two hundred fifty (250) new shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the newly issued shares of the Absorbing Company will be allocated on the basis of an exchange ratio of one (1) share of the Absorbing Company for one (1) share of the Company, the number of shares so allocated being:

- two hundred fifty (250) shares to the Sole Shareholder.

Article 6 first indent of the articles of association of the Absorbing Company will be amended accordingly.

No cash payment will be granted to the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, (i) to dissolve the Company without liquidation by way of transfer of all its assets and liabilities to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) to cancel all the shares issued by the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having being carried out on behalf of the Absorbing Company as from October 31, 2012 and (ii) the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger (the Effective Date) and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law.

The Sole Shareholder further acknowledges that the newly issued shares will entitle their holder to participate to the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date.

Seventh resolution

The Sole Shareholder further notes that the mandates of the members of the board of managers of the Company will end on the Effective Date of the merger.

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandates until the Effective Date of the merger.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to keep the corporate documents of the Company at the registered office of the Absorbing Company during the period of time required by the Law.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any lawyer and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de AEI (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.997 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg daté du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 834 du 26 avril 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 27 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1064 du 25 mai 2012.

A COMPARU:

AEI, une société constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social est établi au c/o Appleby Corporate Services (Cayman) Limited, Clifton House, 75, Fort Street, P.O. Box 1350 GT, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Présentation du projet de fusion prévoyant l'absorption de la Société par AEI Luxembourg Global, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.318;

2) Prise d'acte que les documents requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par les associés de la Société au moins un mois avant la date des présentes;

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société;

4) Prise d'acte de l'allocation des parts sociales nouvellement émises de AEI Luxembourg Global, S.à r.l., précitée, à l'Associé Unique;

5) (i) Dissolution sans liquidation de la Société par voie de transfert de tous les actifs et passifs de la Société à AEI Luxembourg Global, S.à r.l., conformément au projet de fusion et (ii) annulation de toutes les parts sociales émises par la Société;

6) Constatation (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme étant réalisées au nom de AEI Luxembourg Global, S.à r.l. à compter du 31 octobre 2012 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date de la tenue des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication des procès-verbaux des assemblées générales des associés prévue par l'article 9 de la Loi;

7) Pleine et entière décharge accordée aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

8) Détermination du lieu où les documents de la Société seront conservés pendant la période requise par la Loi;

9) Pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant individuellement en tant que mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder à l'exécution de tout document et effectuer toutes les actions nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion; et

10) Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le projet commun de fusion daté du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. - 2892 du 29 novembre 2012 conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par AEI Luxembourg Global, S.à r.l., précitée (la Société Absorbante), la fusion devant s'opérer par le transfert, à la suite de la dissolution sans liquidation de la Société, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société à la Société Absorbante (le Projet de Fusion).

L'Associé Unique confirme que, conformément à l'article 265 (3) et 266 (5) de la Loi, l'associé (sachant qu'il n'y a pas d'autre détenteurs de titres conférant le droit de vote) des sociétés qui fusionnent a décidé de renoncer à son droit de

recevoir (i) un rapport rédigé par l'organe de gestion des sociétés qui fusionnent, (ii) le rapport rédigé par un expert indépendant dans le cadre de la fusion et (iii) un relevé comptable établi du fait que les derniers comptes annuels de l'une des sociétés qui fusionnent se rapporte à un exercice social ayant pris fin plus de six mois avant la date du projet de fusion.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi, sauf le rapport émis par l'organe de gestion des sociétés qui fusionnent, le rapport d'experts en relation avec la fusion et les comptes intermédiaires du fait de la renonciation accordée par l'Associé Unique, ont été mis à disposition au siège social de la Société pour revue par les associés au moins un mois avant la date des présentes.

Un certificat attestant du dépôt des documents susmentionnés, dûment signé par un mandataire autorisé de la Société, a été remis au notaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la Société par la Société Absorbante, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion, et plus particulièrement, en échange de l'apport de l'intégralité des actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante, sans exception ni réserve, d'augmenter le capital social souscrit de la Société Absorbante en contrepartie de l'allocation à l'Associé Unique de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40) chacune, de même nature et portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que les parts sociales nouvellement émises de la Société Absorbante seront affectées sur la base du ratio d'échange d'une (1) part sociale de la Société Absorbante pour une (1) part sociale de la Société, le nombre de parts sociales ainsi affectées étant:

- deux cent cinquante (250) parts sociales à l'Associé Unique.

L'article 6 premier paragraphe des statuts de la Société Absorbante sera modifié en conséquence.

Aucun versement en numéraire ne sera accordé à l'Associé Unique.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence des résolutions précédentes, (a) de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tous les actifs et passifs à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion et (ii) d'annuler toutes les parts sociales émises par la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique prend acte que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, à compter du 31 octobre 2012 et (ii) la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date de la tenue des assemblées générales concordantes des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion (la Date d'Effet) et (b) vis-à-vis des tiers après la publication des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires prévue par l'article 9 de la Loi.

L'Associé Unique constate également que les parts sociales nouvellement émises permettront à leur détenteur de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date d'Effet.

Septième résolution

L'Associé Unique note en outre que les mandats des membres du conseil de gérance de la Société prendront fin à la Date d'Effet de la fusion.

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la Date d'Effet de la fusion.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de conserver les documents de la Société au siège social de la Société Absorbante pendant la période requise par la Loi.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout avocat et tout employé de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant individuellement en tant que mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder à l'exécution de tout document et effectuer toutes les actions nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2013. Relation: EAC/2013/455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017572/245.

(130021481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Black & Decker TransAsia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.985.

L'associé unique a approuvé et ratifié la nomination de Ernst & Young, société anonyme, ayant son siège au 7, rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg, comme reviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat qui a commencé à la date de constitution de la Société, soit le 6 août 2009, et qui a pris fin lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 29 février 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Black & Decker TransAsia S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013017614/16.

(130020873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

**Leapfrog Financial Inclusion (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Double Eight S.à r.l.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.456.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-third day of January.

Before Us Maître Henri Beck, notary residing at Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed (hereinafter referred to as the "Notary").

THERE APPEARED

VACON PROPERTIES S.A., a Panamanian public limited liability company (sociedad anónima), duly incorporated and existing under the laws of Republic of Panama, having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, Republic of Panama, and being registered with the Registro Publico de Panama under number 924793/1/520207,

here represented by Alain Thill, notary clerk, residing professionally in Junglinster, by virtue of the power of attorney given on 23rd January 2013 (hereinafter referred to as the "Attorney"),

(hereinafter referred to as the "Appearing Party").

The said power of attorney, initialled ne varietur by the Attorney of the Appearing Party and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party is the sole shareholder of Double Eight S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171456, and whose articles of association (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2546, page 122181, on 12th October 2012 (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Party representing the whole corporate capital requires the Notary to act the following resolutions:

First resolution

The Appearing Party, in its quality of the sole shareholder of the Company, resolves to modify the denomination of the Company from its current name of Double Eight S.à r.l. to Leapfrog Financial Inclusion (Luxembourg) S.à r.l. and, consequently, decides to amend the article 1 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Leapfrog Financial Inclusion (Luxembourg) S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Second resolution

The Appearing Party further decides to appoint

Mr. Stewart Michael Langdon, a Great Britain citizen, born on 06 July 1978 in Edinburgh, United Kingdom, having his professional residence at 18 Walker Street, Edinburgh EH3 7LP, United Kingdom,

as a manager of the Company for the unlimited duration with effect from date thereof (hereinafter together referred to, as case may be, as the "Appointed Manager" or "Appointment").

Third resolution

The Appearing Party furthermore resolves to classify the Appointed Manager and the existing manager, currently being Mr. Patrick Moinet (born on 06 June 1975 in Bastogne, Belgium, having is professional address at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg) of the Company as Class A Manager and Class B Manager (hereinafter referred to as "Classification").

The Appearing Party finally resolves that it be noted that, following the Appointment and Classification referred above, the board of managers of the Company is constituted as follows:

Mr. Stewart Michael Langdon, Class A Manager,

Mr. Patrick Moinet, Class B Manager.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Echternach, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Party known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Party signed together with the Notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding text:

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte (ci-après le «Notaire»).

A COMPARU

VACON PROPERTIES S.A., une société anonyme Panaméenne (sociedad anónima), dûment constituée et existante en vertu des lois de la République du Panama, ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République du Panama et étant immatriculée auprès du Registro Publico de Panama sous le numéro 924793/1/520207,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de la procuration octroyée le 23 janvier 2013 (ci-après le "Mandataire"),

(ci-après la "Personne Comparante").

Ladite procuration, signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante et par le Notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Telle Personne Comparante est l'associé unique de Double Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des So-

ciétés de Luxembourg sous le numéro B 171456, dont les statuts (ci après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 octobre 2012, sous numéro 2546, page 122181 (ci-après la "Société").

La Personne Comparante représentant la totalité du capital social demande le Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La Personne Comparante, en sa qualité de d'associé unique de la Société, résout de modifier la dénomination de la Société de son nom actuel Double Eight S.à r.l. à Leapfrog Financial Inclusion (Luxembourg) S.à r.l. et, par conséquent, décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination LeapFrog Financial Inclusion S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Deuxième résolution

La Personne Comparante décide en outre de nommer

Monsieur Stewart Michael Langdon, citoyen britannique, né le 06 juillet 1978 à Edinburg, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 18 Walker Street, Edinburg EH3 7LP, Grande-Bretagne,

en tant que le gérant de la Société pour la durée illimitée à compter de la date de la présente (ci-après le «Gérant Nommé» ou, le cas échéant, la «Nomination»).

Troisième résolution

Par ailleurs, la Personne Comparante décide de classer le Gérant Nommé et le gérant existant, étant actuellement Monsieur Patrick Moinet (né le 06 juin 1975 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg) de la Société en tant que le Gérant de Classe A et le Gérant de Classe B (ci-après la «Classification»).

Finalement, la Personne Comparante décide qu'il est à noter que, suite à la Nomination et à la Classification susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Monsieur Stewart Michael Langdon, Gérant de Classe A,

Monsieur Patrick MOINET, Gérant de Classe B.

Coûts et Frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement neuf cents euros.

Sur quoi le présent acte a été établi à Echternach, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la Personne Comparante, connu du Notaire par son nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 janvier 2013. Relation GRE/2013/437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): C. PIERRET.

Référence de publication: 2013014955/121.

(130017750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Black & Decker TransAsia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.985.

En date du 29 février 2012, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young, société anonyme, ayant son siège au 7, rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Black & Decker TransAsia S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013017615/16.

(130021676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

AEI Luxembourg Global, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.318.

In the year two thousand and twelve on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of AEI Luxembourg Global, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 88.318 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 26, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1393 of September 26, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 16, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1101 of April 30, 2012.

THERE APPEARED:

AEI, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Appleby Corporate Services (Cayman) Limited, Clifton House, 75, Fort Street, P.O. Box 1350 GT, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sofia Da Chao, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1) Presentation of the draft terms of merger providing for the absorption of AEI (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 113.997;

2) Acknowledgement that the documents required by article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date hereof;

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of absorption of AEI (Luxembourg) S.à r.l., prenamed;

4) Allocation of the newly issued shares of the Company to the Sole Shareholder;

5) Amendment of article 6 first indent of the Articles;

6) Authorization and empowerment of any manager of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company in the shareholders' register of the Company;

7) Acknowledgment (i) that from an accounting point of view, the operations of AEI (Luxembourg) S.à r.l. will be treated as having being carried out on behalf of the Company as from October 31, 2012 and (ii) that the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law; and

8) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it the draft common terms of merger dated November 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2892

of November 29, 2012 in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of AEI (Luxembourg) S.à r.l., prenamed (the Absorbed Company), whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company (the Merger Proposal).

The Sole Shareholder confirms that in accordance with articles 265 (3) and 266 (5) of the Law, the shareholder (knowing that there is no other holder of securities conferring the right to vote) of the merging companies has decided to waive its rights to receive (i) a report to be drawn up by the management body of the merging companies, (ii) the auditors' report with respect to the merger and (iii) an accounting statement in connection with the fact that one or all of the merging companies' latest annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before the date of the merger proposal.

Second resolution

The Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law, except for the report to be drawn up by the management body of the merging companies, the auditors' report with respect to the merger and interim accounts pursuant to the waiver granted by the Sole shareholder, have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the shareholders of the company at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorized representative of the company has been shown to the notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Company by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, without any restriction or limitation, (a) to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) so as to raise it from its present amount of forty thousand four hundred United States Dollars (USD 40,400), represented by one thousand and ten (1,010) shares in registered form, having a par value of forty United States Dollars (USD 40) each to fifty thousand four hundred United States Dollars (USD 50,400) through the issuance of two hundred fifty (250) new shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 first indent of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand four hundred United States Dollars (USD 50,400), represented by one thousand two hundred sixty (1,260) shares in registered form with a par value of forty United States Dollars (USD 40) each, all subscribed and fully paid up."

Fifth resolution

The Sole Shareholder authorizes and empowers any of manager of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company in the shareholders' register of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges (i) that from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having being carried out on behalf of the Company as from October 31, 2012 and (ii) that the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger (the Effective Date) and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law.

The Sole Shareholder further acknowledges that the newly issued shares will entitle their holder to participate to the profits of the Company as from the Effective Date.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour de décembre,

Par-devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de AEI Luxembourg Global, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.318 (la Société), constituée suivant un acte de Me Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 26 juin 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1393 du 26 septembre 2002. Les Statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 16 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1101 du 30 avril 2012.

A COMPARU

AEI, une société constituée et régie par les lois des Îles Cayman, dont le siège social est établi au c/o Appleby Corporate Services (Cayman) Limited, Clifton House, 75, Fort Street, P.O. Box 1350 GT, Grand Cayman, les Îles Cayman (l'Associé Unique),

ici représenté par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Présentation du projet de fusion prévoyant l'absorption de AEI (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.997;

2) Constatation que les documents requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été mis à disposition au siège social de la Société pur revue par les associés de la Société au moins un mois avant la date des présents;

3) Approbation du projet de fusion et décision de procéder à la fusion par voie d'absorption de AEI (Luxembourg) S.à r.l., précitée;

4) Affectation des parts sociales nouvellement émises de la Société à l'Associé Unique;

5) Modification de l'article 6, premier paragraphe, des Statuts;

6) Autorisation et pouvoir accordés à tout gérant de la Société et au notaire instrumentant pour effectuer, conformément aux dispositions de l'article 273 (2) de la Loi, les mesures de publicité et toutes les autres démarches requises par la Loi et l'enregistrement des parts sociales de la Société nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

7) Constatation (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de AEI (Luxembourg) S.à r.l. seront considérées comme étant réalisées au nom de la Société à compter du 31 octobre 2012 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi; et

8) Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le projet commun de fusion daté du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. - 2892 du 29 novembre 2012 conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption par la Société de AEI (Luxembourg) S.à r.l., précitée (la Société Absorbée), la fusion devant s'opérer par le transfert, à la suite de la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société (le Projet de Fusion).

L'Associé Unique confirme que, conformément à l'article 265 (3) et 266 (5) de la Loi, l'associé (sachant qu'il n'y a pas d'autre détenteurs de titres conférant le droit de vote) des sociétés qui fusionnent a décidé de renoncer à son droit de recevoir (i) un rapport rédigé par l'organe de gestion des sociétés qui fusionnent, (ii) le rapport rédigé par un expert

indépendant dans le cadre de la fusion et (iii) un relevé comptable établi du fait que les derniers comptes annuels de l'une des sociétés qui fusionnent se rapporte à un exercice social ayant pris fin plus de six mois avant la date du projet de fusion.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi, à l'exception du rapport rédigé par l'organe de gestion des sociétés qui fusionnent, le rapport rédigé par un expert indépendant dans le cadre de la fusion et les comptes intermédiaires, du fait de la renonciation de l'Associé Unique, ont été mis à disposition au siège social de la Société pour revue par les associés de la société au moins un mois avant la date des présentes.

Un certificat attestant du dépôt des documents susmentionnés, dûment signé par un mandataire autorisé de la Société, a été remis au notaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion et de procéder à la fusion par voie d'absorption de la Société Absorbée par la Société, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion, et plus particulièrement, en échange de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, sans restriction ou limite aucune, (a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars américains (USD 10.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante mille quatre cents dollars américains (USD 40.400), représenté par mille dix (1.010) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune à cinquante mille quatre cents dollars américains (USD 50.400) par l'émission de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40) chacune, de même nature et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier paragraphe des Statuts, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille quatre cents dollars américains (USD 50.400) représenté par mille deux cent soixante (1.260) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. »

Cinquième résolution

L'Associé Unique autorise et donne pouvoir à tout gérant de la société et au notaire instrumentant de procéder, conformément à l'article 273 (2) de la Loi, aux mesures de publicité et autres démarches requises par la Loi et d'enregistrer les parts sociales de la Société nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique constate (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société, à compter du 31 octobre 2012 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion (la Date d'Effet) et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi.

L'Associé Unique constate également que les parts sociales nouvellement émises conféreront à leur propriétaire le droit de participer aux bénéfices de la Société à compter de la Date d'Effet.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2013. Relation: EAC/2013/456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017573/211.

(130021487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Bayern Energie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.380.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

HgCapital Renewable Power Partners L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered seat at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, and registered with the Companies House under number LP010721 (the "Shareholder"),

hereby represented by M^e Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Bayern Energie S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 11 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 667 of 20 April 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.380 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To receive and hear a joint merger report from the board of managers of the Company concerning the contemplated merger of the Company with its fully owned subsidiary Bayern Energie Biogas GmbH, a limited liability company governed by German law, having its registered office at Furtmayrstasse 3, D-93053 Regensburg, Germany and registered with the commercial register of the local court of Regensburg under HRB 11958 (the "Absorbed Company").

1 To approve the joint merger plan and, as a result, the merger, as further described in the joint merger plan, between the Company, as absorbing company (the "Absorbing Company"), and the Absorbed Company, pursuant to which the Absorbed Company will be absorbed by the Absorbing Company, by way of universal succession of the assets and liabilities of the Absorbed Company, without any restriction or limitation, to the Absorbing Company.

2 To appoint one or several attorneys-in-fact to implement the resolutions to be adopted on the basis of this agenda, including without limitation, to transfer the assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession to the Absorbing Company and to accomplish all acts of whatever kind which are necessary or useful to fully implement the merger.

3 Miscellaneous.

The undersigned notary confirms that:

a. a joint merger plan has been drawn up by the board of managers of the Absorbing Company and by the board of managing directors of the Absorbed Company on 21 November 2012 (the "Joint Merger Plan");

b. the present resolutions of the sole shareholder of the Absorbing Company are adopted at least one month after the publication of such Joint Merger Plan in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2867 of 27 November 2012.

c. a joint merger report has been drawn up by the board of managers of the Absorbing Company and by the board of managing directors of the Absorbed Company on 19 November 2012 describing the reasons for the merger, the anticipated consequences for the respective activities of each of the Absorbing Company and Absorbed Company as well as any legal, economic and social related implications of the merger. Such report has been notified by the Absorbed Company to the Absorbing Company and deposited at the registered office of the Absorbing Company at least one month prior to the date of the present resolutions of the sole shareholder of the Absorbing Company (the "Joint Merger Report").

d. the documents required pursuant to article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") have been deposited at the registered office of the Absorbing Company, for inspection by the shareholders and those persons having special rights against any of the Absorbing Company or Absorbed Company, at least one month prior to the date of the present resolutions.

e. the merger will become effective vis-à-vis third parties as at the date of publication of the present resolutions of the sole shareholder of the Absorbing Company approving the merger in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

The Joint Merger Report and the interim annual accounts as at 31 October 2012 (the "Interim Accounts") of the Absorbing Company and the Absorbed Company have been presented to the undersigned notary.

A copy of the Joint Merger Report and the Interim Accounts, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

After having heard and received the Joint Merger Report, the Shareholder resolved to approve the Joint Merger Plan and the merger, as further described in the Joint Merger Plan, pursuant to which the Absorbed Company is absorbed by the Absorbing Company by way of universal succession of the assets and liabilities of the Absorbed Company, without any restriction or limitation, to the Absorbing Company.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint any manager of the Absorbing Company, each acting individually, with power of substitution, as its attorney-in-fact to implement the foregoing resolutions and to accomplish all acts of whatever kind which are necessary or useful to fully implement the merger, such as, notably but not exclusively to file with the Luxembourg Register of Commerce and Companies all declarations and formalities with regards to the Absorbing Company pursuant to the merger being effective.

Declaration

In accordance with article 271 (2) and 273ter of the Law, the undersigned notary (i) declares and certifies having verified the existence and validity, under Luxembourg law, of the Joint Merger Plan and of the legal acts and formalities imposed in order to render the merger effective between the Absorbing Company and the Absorbed Company and (ii) confirms that the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company will become effective as at the date of publication of the present deed in the *Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations*.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, resulting from the present deed, are estimated approximately at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder, in case of divergences between the English text and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by his name, surname, occupation and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

HgCapital Renewable Power Partners L.P., un limited partnership enregistré en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey et immatriculé auprès du Companies House numéro LP010721 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Bayern Energie S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 janvier 2007, publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* sous le numéro 667 du 20 avril 2007 (la «Société») et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124380. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Présentation et lecture du rapport commun de fusion du conseil de gérance de la Société concernant la fusion projetée entre la Société et sa filiale intégralement détenue, Bayern Energie Biogas GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung régie par le droit allemand, ayant son siège social au Furtmayrstraße 3, D-93053 Regensburg, Allemagne

et immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal de Regensburg sous le numéro HRB 11958 (la «Société Absorbée»).

2 Approbation du projet commun de fusion et, en conséquence, de la fusion telle que plus amplement décrite dans le projet commun de fusion, entre la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et la Société Absorbée, au terme de laquelle la Société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante par transfert universel des actifs et passifs de la Société Absorbée, sans restriction ou limitation aucune, à la Société Absorbante.

3 Nomination d'un ou plusieurs mandataires afin de mettre en œuvre les résolutions devant être adoptées sur base du présent ordre du jour, y compris sans limitation, transférer à la Société Absorbante l'universalité des actifs et passifs de la Société Absorbée, et accomplir tous actes de quelque nature qu'ils soient nécessaires ou utiles afin que la fusion soit entièrement réalisée.

4 Divers.

Le notaire soussigné confirme que:

(a) un projet commun de fusion a été rédigé conjointement par le conseil de gérance de la Société Absorbante et par le conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 21 novembre 2012 (le «Projet Commun de Fusion»).

(b) les présentes résolutions de l'associé unique de la Société Absorbante sont prises au moins un mois après la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2867 du 27 novembre 2012.

(c) un rapport commun de fusion a été rédigé par le conseil de gérance de la Société Absorbante et par le conseil d'administration de la Société Absorbée le 19 novembre 2012 décrivant les raisons de la fusion, les conséquences anticipées pour les activités respectives de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ainsi que toute implication juridique, économique et sociale liée à la fusion. Ce rapport a été notifié par la Société Absorbée à la Société Absorbante et a été déposé au siège social de la Société Absorbante un mois au moins avant la date des présentes résolutions de l'associé unique de la Société Absorbante (le «Rapport Commun de Fusion»).

(d) les documents requis par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («LSC») ont été déposés au siège social de la Société Absorbante, pour inspection par les associés et personnes titulaires de droits spéciaux contre la Société Absorbante ou la Société Absorbée et ce, un mois au moins avant la date des présentes résolutions.

(e) la fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers à la date de la publication des présentes résolutions de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la fusion au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

Le Rapport Commun de Fusion ainsi que les comptes intermédiaires au 31 octobre 2012 (les «Comptes Intérimaires») de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont été présentés au notaire soussigné.

Une copie du Rapport Commun de Fusion et les Comptes Intérimaires, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu et examiné le Rapport Commun de Fusion, l'Associé a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion et la fusion telle que plus amplement décrite dans le Projet Commun de Fusion, au terme de laquelle la Société Absorbée est absorbée par la Société Absorbante par transfert universel des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante sans aucune restriction ou limitation.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer tout gérant de la Société Absorbante, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, comme son mandataire afin de mettre en œuvre les résolutions ci-avant adoptées, et accomplir tous les actes de quelque nature qu'ils soient nécessaires ou utiles afin que la fusion soit intégralement réalisée et, en particulier mais non exclusivement, afin de déposer et d'accomplir auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg toutes les déclarations et formalités relatives à la Société Absorbante afin de rendre la fusion effective.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) et 273ter de la LSC, le notaire soussigné (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, du Projet Commun de Fusion ainsi que des actes juridiques et formalités imposés afin de rendre la fusion effective entre la Société Absorbante et la Société Absorbée et (ii) confirme que la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée sera effective à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Association.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2013, REM/2013/22. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017610/177.

(130021427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.538.

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») de la société de SB S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.538, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 7 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Christiane TUNSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire, Monsieur Guy DECKER, comptable demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit M^e Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires et le notaire, seront jointes au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

II. Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée;

III. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée et renoncent à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour;

IV. Que la présente assemblée est dûment constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-six millions d'euros (€ 36.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à un montant de trente-six millions trente et un mille euros (€ 36.031.000,-), par l'émission de trente-six millions (36.000.000) de nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société comme il suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-six millions trente et un mille euros (€ 36.031.000,-), représenté par trente-six millions trente et un mille (36.031.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune.»; et

3. Divers.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-six millions d'euros (€ 36.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à un montant de trente-six millions trente et un mille euros (€ 36.031.000,-), par l'émission de trente-six millions (36.000.000) de nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Les actions nouvellement émises ont été souscrites et entièrement libérées tel que prouvé à l'assemblée générale et au notaire par deux (2) bulletins de souscription des souscripteurs suivants:

M. BENJAMIN MIMRAN:	18.000.000 d'actions
Mme SOPHIE MIMRAN:	18.000.000 d'actions
TOTAL:	36.000.000 d'actions

Les parties comparantes déclarent que toutes les actions ont été entièrement libérées par deux apports en nature tel qu'il suit:

(i) Monsieur Benjamin Mimran, né à Saint-Mandé, France, le 25 octobre 1977, résidant au 12, rue Juliette Lamber, F-75017 Paris, par un apport en nature consistant en vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-trois (28.783) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune émises par la société Rinvesto, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 7, rue Henri Dunant, F-94550 Chevilly Larue, France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 440 724 417 (ci-après «Rinvesto»), et incluant tous les droits attachés à ces parts sociales, pour un montant total de dix-huit millions d'euros (€ 18.000.000,-) entièrement alloué au capital social de la Société; et

(ii) Madame Sophie Mimran, née le 29 décembre 1970 à Saint-Mandé, France, résidant au 22, Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, par un apport en nature consistant en vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-trois (28.783) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune émises par la société Rinvesto, précitée, et incluant tous les droits attachés à ces parts sociales, pour un montant total de dix-huit millions d'euros (€ 18.000.000,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

Lesdits bulletins de souscription, signés «ne varietur» par les personnes comparaissant, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés.

L'existence et la valeur desdites parts sociales ont été prouvés au notaire par un rapport daté du 24 janvier 2013, par A3T S.A., cabinet de révision agréé, ayant son siège social au 44 Bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, représentée par Monsieur Julien Didierjean, réviseur d'entreprises agréé, lequel rapport qui a été paraphé «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante:

"5. Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au 36.000.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune de SB S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de SB S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Les parties comparantes ont déclaré que les apports sont libres de tout gage, privilège ou charge, tel qu'applicable, et qu'il ne subsiste aucun empêchement à la libre transférabilité des apports à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour effectuer toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des apports à la Société.

Les actionnaires par la présente renoncent expressément aux droits de souscription préférentielle et de préemption auxquels ils pouvaient avoir droit en vertu de la loi ou des statuts de la Société.

Les actionnaires donnent irrévocablement pouvoir à tout administrateur de la Société, pour enregistrer cette émission et ces souscriptions dans le registre de la Société.

Enfin les apporteurs déclarent qu'ils sont, à la date de réalisation de l'apport, fiscalement domiciliés en France et que les plus-values d'apports qui sont éventuellement réalisées, relèvent du nouveau régime de l'article 150 OB ter du code générale des impôts français.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-six millions trente et un mille euros (€ 36.031.000,-), représenté par trente-six millions trente et un mille (36.031.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune.»

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, le président déclare l'assemblée clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à six mille six cents (EUR 6.600).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé ensemble avec le notaire cet acte original.

Signé: C. TUNSCH, G. DECKER, L. SAMONINI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/ 4100. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018219/106.

(130021517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

ÄVWL-Lux-FIS, Fonds Commun de Placement.

Das abgeänderte Verwaltungsreglement des spezialisierten Investmentfonds ÄVWL-Lux-FIS wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Februar 2013.

Feri Trust (Luxembourg) S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2013018635/11.

(130021964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Hahn FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de HAHN FCP-FIS a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2013018776/8.

(130022129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Gammler Schapp, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9659 Heiderscheidgrund, 5, Millewee.

R.C.S. Luxembourg F 9.389.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Robert Verzin, de nationalité luxembourgeoise 11, Duerfstrooss L-9643 Buederscheid, ouvrier de l'état
2. Sebastian Thillen, de nationalité luxembourgeoise 19, Am Stellpad L-9674 Nocher, employé privé.
3. René Rasque, de nationalité-luxembourgeoise 21, Rue de l'Ecole L-9167 Mertzig, ouvrier de l'état
4. Agustin Martinez, de nationalité luxembourgeoise 9, Nacherwee L-9644 Dahl, fonctionnaire communale.
5. Christophe Breyer, de nationalité luxembourgeoise 11, Grand-Rue L-7777 Bissen, fonctionnaire communale.
6. Jonathan Hubermont, de nationalité belge 36, Chemin des Douaniers L-9647 Doncols, employé privé.
7. Daniel Hourscht, de nationalité luxembourgeoise, 58, Duerfstrooss L-9759 Knapphoscheid, fonctionnaire.
8. Jeff Schartz, de nationalité luxembourgeoise 7, rue Rue de Hosingen L-9466 Weiler (Puetscheid), fonctionnaire CFL.
9. Claude Hilbert, de nationalité luxembourgeoise 39, rue Michel Rodange L-9061 Ettelbruck, fonctionnaire communale.
10. François Majerus, de nationalité luxembourgeoise 7, Rue Grand-Duc Jean L-7727 Colmar-Berg, employé privé.
11. Antonio Fins De Carvalho, de nationalité luxembourgeoise 88, rue de Bastogne L-9011 Ettelbruck, employé privé.

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social

Art. 1^{er}. L'association a pour dénomination GAMMLER SCHAPP, association sans but lucratif.

Art. 2. Son siège est établi à Café High Chapparral 5 Millewee L-9659 Heiderscheidgrund. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Titre 2. But et Objet

Art. 3. L'association a pour but et objet:

- a) La mise à disposition aux membres de l'a.s.b.l. de l'outillage et du local pour y réaliser les activités et projets en commun. L'acquisition et la vente de pièces et de matériel à des fins non lucratives.
- b) De resserrer les liens, de favoriser les contacts et d'entretenir des relations amicales entre les amateurs de moto et notamment les passionnés de la mécanique des motos.
- c) La participation à des manifestations de la région pour la récolte de fonds et promouvoir toutes sortes d'événements à caractère récréatif et culturelles.
- d) De collaborer avec des associations ou groupements nationaux et internationaux qui ont une vocation similaire,
- e) De promouvoir tous les actes se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou à sa réalisation.
- f) De réaliser par toutes sortes de manifestations culturelles et sportives une récolte de fonds destinés à la réalisation de son objet social,
- g) De gérer les avoirs dont elle disposera et d'accomplir à cet effet tous actes de disposition, d'administration et de gestion, en ce compris tous modes de placement en vue de faire fructifier les avoirs.
- h) L'accomplissement de toutes opérations se rattachant à l'objet social et facilitant sa réalisation.

Art. 4. L'association peut contracter avec tous tiers en vue défavoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social.

Titre 3. Durée et Année sociale

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

Art. 6. L'exercice social de l'association commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année: Par exception, le premier exercice débutera le jour de la constitution de l'association pour se clôturer le 31 décembre 2013.

Titre 4. Membres - Admissions - Perte de la qualité de membre

Art. 7. L'association comporte deux catégories de membres: les membres actifs et les membres sympathisants.

Sont membres actifs, les membres du conseil d'administration et les autres adhérents.

Une personne morale peut obtenir la qualité de membre actif. Celle-ci désignera un mandataire qui, comme tous les membres actifs, disposera d'une voix, à l'occasion des votes à exprimer dans le cadre des assemblées générales.

Le nombre des membres actifs est limité à 20 membres, sans toutefois pouvoir être inférieur à trois. Les membres actifs prennent l'engagement de verser mensuellement la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Sont membres sympathisants les personnes physiques qui ont rendu des services importants à l'association ou apportent du savoir faire ou de la bonne volonté aux activités de l'association. Ils participent régulièrement et activement aux manifestations et activités de l'association sans pouvoir profiter à leur compte de la mise en commun du matériel de l'outillage.

Ces membres n'ont pas de droit de vote et versent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le nombre des membres sympathisants est limité. Les membres sympathisants peuvent devenir membres actifs s'ils remplissent les conditions d'admission et paient la cotisation mensuelle prévue.

Art. 8. La qualité de membre, quelle que soit sa nature, est conférée par le conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes et propositions d'admission présentées. Ces demandes peuvent être faites par écrit ou verbalement et doivent être soutenues par au moins trois membres actifs. Le conseil d'administration doit voter à l'unanimité l'admission et n'est pas tenu de justifier la raison du refus d'admission.

Art. 9. La qualité de membre actif ou sympathisant se perd:

- par la démission écrite parvenue au conseil d'administration;
- par le décès de la personne physique ou la dissolution de la personne morale;
- par l'exclusion prononcée en raison notamment, mais pas seulement, de l'un des motifs suivants:
 - i) manquement grave à l'obligation de respecter les statuts, règlements et décisions de l'association ou du conseil d'administration;
 - ii) non-paiement de la cotisation mensuelle dans un délai de deux mois à partir de son échéance;
 - iii) préjudice grave causé à l'association.

Art. 10. L'exclusion d'un membre actif ou sympathisant est décidée par l'assemblée générale, valablement constituée que si les deux tiers des membres sont présents, statuant à la majorité des deux tiers des voix. Cette décision est notifiée au membre en question par lettre recommandée.

Art. 11. Tout membre actif ou sympathisant est à tout moment libre de se retirer de l'association. Conformément aux dispositions légales applicables, le membre qui, pour une raison quelconque, cesse d'être membre, ainsi que les ayants

droit d'un membre décédé, ne peuvent prétendre à aucun droit sur le fond social de l'association, ni au remboursement des cotisations versées.

Titre 5. Cotisations

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre actif, sont astreints à un droit de cotisation mensuel dont le montant est fixé chaque année/par l'assemblée générale dans les limites d'un taux maximal de EUR 100,00 par membre.

Titre 6. Ressources

Art. 13. Les ressources de l'association comprennent:

- a) les recettes provenant des cotisations annuelles et mensuelles des membres,
- b) les subventions de l'Etat, des communes ou de tout autre organisme public ou privé,
- c) les sommes perçues en contrepartie des prestations de services fournies par l'association,
- d) les revenus des avoirs de l'association,
- e) les dons et legs éventuels,
- f) les recettes diverses;
- g) toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires.

Titre 7. Le conseil d'administration, Composition, Election, Révocation et Pouvoirs

Art. 14. L'association est dirigée et gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de onze membres au plus.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres:

- un président,
- un vice-président,
- un secrétaire,
- un trésorier.

Art. 15. Les membres du conseil d'administration, qui sont obligatoirement des membres actifs, sont élus par l'assemblée générale annuelle pour une durée d'un an. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 16. Les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués par décision prise en assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents au moins deux tiers des membres actifs.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les besoins l'exigent, sur convocation du Président du conseil d'administration ou à la demande expresse de trois administrateurs au moins.

Art. 18. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité de ses membres présents. En cas de partage des voix, celle du président du conseil d'administration est prépondérante.

Art. 19. Sous réserve des droits réservés spécialement par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale, le conseil d'administration, a les pouvoirs les plus étendus pour diriger les affaires de l'association. Il représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires et peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de/s pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou même à une tierce personne.

Art. 20. L'association est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont une doit nécessairement être celle du président respectivement du vice-président, accompagné pour le volet administratif par la signature du secrétaire ou pour le volet financier par celle du trésorier.

Art. 21. Le président du conseil d'administration dirige les séances du conseil d'administration et des assemblées générales. En cas d'empêchement du président, celui-ci est remplacé par le vice-président.

Art. 22. Le secrétaire est chargé de la correspondance de l'association. Il reçoit le courrier destiné à l'association et le soumet au conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

Le secrétaire établit et tient à jour une liste des membres actifs et sympathisants ainsi que les rapports des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Art. 23. Le trésorier assure les travaux de comptabilité et de gestion financière de l'association. A cet effet, il encaisse ou fait encaisser les cotisations des membres auxquels il est autorisé avec le président à délivrer valablement quittance au nom de l'association.

Toutes les factures, tous les paiements et de recettes consignées par un membre du conseil d'administration doivent lui être adressés, et toutes les sommes reçues pour le compte de l'association, lui sont remises dans les meilleurs délais.

Art. 24. La gestion du trésorier est contrôlée par deux réviseurs de caisse élus chaque année par l'assemblée générale. Ils sont rééligibles. Les réviseurs contrôlent la caisse au moins une fois par an et ceci avant l'assemblée générale annuelle.

Titre 8. L'assemblée générale - Pouvoirs et Fonctionnement

Art. 25. L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs de l'association.

Art. 26. L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an au mois d'octobre ou de novembre, sur convocation du conseil d'administration adressée, ensemble avec l'ordre du jour, aux membres de l'association par lettre circulaire ou par voie électronique au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée.

Art. 27. L'assemblée générale peut également se réunir en séance extraordinaire sur convocation du président du conseil d'administration adressée, ensemble avec l'ordre du jour, aux membres de l'association, par lettre circulaire ou par voie électronique au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée. Lorsqu'un cinquième des membres actifs en font la demande, l'assemblée peut encore se réunir en séance extraordinaire sur convocation du conseil d'administration adressée, ensemble avec l'ordre du jour, aux membres de l'association, par lettre circulaire ou par voie électronique au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée.

Art. 28. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale a seule le droit:

- d'approuver annuellement les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice à venir;
- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association;
- de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration;
- de prendre toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement et statutairement dévolus au conseil d'administration.

Art. 29. Le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement, son suppléant assume la présidence de l'assemblée générale.

Art. 30. Sous réserve de ce qui est dit aux articles 8, 10, 16 et 34 ainsi qu'au Titre 9 des présents statuts, l'assemblée générale est régulièrement constituée, quel que soit le nombre de membres présents et elle prend ses résolutions à la majorité des/deux tiers des voix des membres présents.

Art. 31. Chaque membre actif dispose d'un droit de vote en assemblée générale. Chaque membre actif dispose d'une seule voix.

Titre 9. Modifications aux statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 32. L'assemblée ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si les deux tiers des membres sont présents. Les décisions en la matière ne sont adoptées qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 33. Si la modification porte toutefois sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 34. L'assemblée ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association que si les deux tiers des membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. Dans les deux cas, la dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise en assemblée générale ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à homologation du tribunal civil.

Art. 35. En cas de dissolution de l'association, ses fonds seront versés à un organisme désigné par l'assemblée générale ou les liquidateurs.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 36. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle que modifiée.

Heiderscheidgrund, le 12.12.2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012169255/179.

(12022250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Elberton Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.391.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société ELBERTON PROPERTIES S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour ELBERTON PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013003833/13.

(130003485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Empiri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.853.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société EMPIRI INTERNATIONAL S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour EMPIRI INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013003838/13.

(130003500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

**Gartenresidenz Charlottenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sublim Investments S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 115.498.

—
In the year two thousand and twelve,

On the seventeenth day of December,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SUBLIM INVESTMENTS S.A.", a "société anonyme" under Luxembourg Law, having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of notary Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, on 24 March 2006, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1198 on 20 June 2006, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 115.498.

The meeting was opened with Mr. Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Cathy KEMPENEERS, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1. Change of the corporate status of the company to a "société à responsabilité limitée".
2. Change of the name of the company from "SUBLIM INVESTMENTS S.A." into "Gartenresidenz Charlottenburg S.à r.l.".
3. Acceptance of the resignation of the current directors, delegates of the board of directors, and statutory auditor of the company and discharge for their mandates.
4. Full restatement of the company's articles of association.
5. Appointment of three new managers of the company.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to change the corporate status of the company from a "société anonyme" to a "société à responsabilité limitée".

Second resolution:

The general meeting resolves to change the name of the company from "SUBLIM INVESTMENTS S.A." into "Gartenresidenz Charlottenburg S.à r.l.".

Third resolution:

The general meeting resolves to accept the resignation of the current directors, delegates of the board of directors, and statutory auditor of the company and resolves to grant them discharge for the execution of their mandates from the date of their nominations until the present date.

Fourth resolution:

As consequence of the foregoing, the general meeting resolves to fully restate the articles of association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") that shall be governed by the corresponding legislation and by the present memorandum and articles of association.

Art. 2. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The name of the company shall be "Gartenresidenz Charlottenburg S.à r.l.", "société à responsabilité limitée".

Art. 4. The registered offices of the company shall be established in Luxembourg.

Art. 5. The Company shall be constituted for an undetermined period of time.

It shall come into being on the date of its constitution.

Art. 6. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.00) each.

The thirty-one (31) shares have been subscribed as follows:

1.- "ASG AcquiCo VIII B.V.", with registered offices in NL- 1406KG Bussum, 51, Koningslaan, registered at the Trade Register in the Netherlands under number 53861582,	
twenty-nine shares	29
2.- "HAMILTON INTERNATIONAL CORPORATION", with registered offices in Mahé, Seychelles, OT Center Victoria, Crystal Offices, registered at the Companies' Register in Mahé under number 019730,	
two shares	2
Total: thirty-one shares	31

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners are present in person by a deed of transfer before a notary in Luxembourg.

Art. 8. The company shall not be brought to an end by the death, declaration of legal incompetence, bankruptcy or insolvency of any one of its partners.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not have seals placed on the company's property or documents for any reason whatsoever.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners; they shall be appointed and may be revoked at any time by a general meeting of partners.

The document attesting the appointment of such manager(s) shall lay down the extent of their powers and the duration of their term of office.

Unless the general meeting of partners disposes otherwise, the manager(s) shall, in respect of third parties, have the widest possible powers in order to act in the name of the company in all circumstances and to carry out any act necessary to or of use in the achievement of the company's object.

Art. 11. Each partner may take part in the collective decisions, whatever the number of shares each holds. Each partner has a number of votes equal to the number of partner shares owned, and may be validly represented at meetings of partners by a person bearing a special power of attorney.

Art. 12. The manager(s) shall not, by reason of their function, incur any personal obligation in respect of undertakings properly made by them in the name of the company.

Art. 13. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 14. On the thirty-first day of December each year, the accounts shall be closed and the manager(s) shall draw up an inventory indicating the company's assets and liabilities.

Art. 15. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The balance sheet surplus, after the deduction of company charges, amortisations and such decreases in value as the partners may feel necessary or useful, shall constitute the company's net profits.

The balance remaining after allocation to the statutory reserve shall be at the disposal of the general meeting of partners to use as it chooses.

Art. 17. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 18. For anything not provided for in the present memorandum and articles of association, the partners shall refer to the statutory provisions and be bound thereby."

Fifth resolution:

The general meeting resolves to appoint as managers of the company for an unlimited period:

- Mr. Jean FABER, prenamed,
- Mrs. Claude KRAUS, prenamed,
- Mr. Robert VAN BEEMEN, "conseil financier et légal", born on 17 October 1952 in Jakarta (Indonesia), residing professionally in NL-1406KG Bussum, 51, Koningslaan.

The company is validly committed, in all circumstances, by the sole signature of each manager.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le dix-sept décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUBLIM INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1198 du 20 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 115.498.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société en une société à responsabilité limitée.
2. Changement de la dénomination de la société de "SUBLIM INVESTMENTS S.A." en "Gartenresidenz Charlottenburg S.à r.l.".
3. Acceptation des démissions des administrateurs actuels, des administrateurs-délégués et du commissaire et décharge à leur donner.
4. Refonte complète des statuts.
5. Nomination de trois nouveaux gérants de la société.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de "SUBLIM INVESTMENTS S.A." en "Gartenresidenz Charlottenburg S.à r.l.".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels, des administrateurs-délégués et du commissaire et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide d'effectuer une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Gartenresidenz Charlottenburg S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente-et-une (31) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les trente-et-une (31) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- "ASG AcquiCo VIII B.V.", avec siège social à NL-1406KG Bussum, 51, Koningslaan, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 53861582,

vingt-neuf parts sociales 29

2.- "HAMILTON INTERNATIONAL CORPORATION", avec siège social à Mahé, Seychelles, OT Center Victoria, Crystal Offices, inscrite au Registre des Sociétés de Mahé sous le numéro 019730,

deux parts sociales 2

Total: trente-et-une parts sociales 31

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés présents en personne, par le biais d'un acte de transfert effectué pardevant notaire.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean FABER, prénommé,

- Madame Claude KRAUS, prénommée,

- Monsieur Robert VAN BEEMEN, conseil financier et légal, né le 17 octobre 1952 à Djakarta (Indonésie), demeurant professionnellement à NL-1406KG Bussum, 51, Koningslaan.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, C. Kempeneers, C. Kraus, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 61473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002773/244.

(130001911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

CCT Securitisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.738.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"TRADE CREDIT RE INSURANCE COMPANY S.A." une société anonyme de droit belge établie au 18 avenue Roger Vandendriessche B-1150 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises n°864 602 471,

ici représentée par Messieurs Paul SEPULCHRE, demeurant au 372 rue Haute B-5300 Andenne, Vezin (Belgique) et Paul de LHONEUX demeurant au 2, rue de Francesse B-5360 Natoye, Hamois (Belgique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société anonyme "CCT Securitisation S.A.", ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2099 le 26 septembre 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 130738, ("la Société").

Le capital social de la Société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

La comparante, représentée comme ci-avant, est le propriétaire de la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société.

L'actionnaire unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la dissolution et la liquidation de la Société sont à considérer comme faites et clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire unique, représentée comme ci-avant, aux administrateurs de la Société.

L'actionnaire unique, représentée comme ci-avant, s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'actionnaire unique ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SEPULCHRE, P. DE LHONEUX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56214. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003048/54.

(130002558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**TEMTEX S. A. & Cie. CVN Systems S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à.r.l. & Cie. quatre cent quatre-vingt-quatrième (484.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 145.918.

AUFLÖSUNG

Auszug aus dem Protokoll:

Anwesend waren Herr Peter Seidel, Expert Comptable, als Vorsitzender der Sitzung und Bevollmächtigter des Liquidators, Herr Rechtsanwalt Martin Seidel, dieser als Bevollmächtigter des Herrn Detlev Beier, Herr Rechtsanwalt Dr. Niggemeyer als Schriftführer und Herr Hermann Stute als Stimmzähler.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Es ist beschlossen: Clôture de Liquidation/Abschluss der Liquidation

1. Dem Bericht des Liquidators zur Liquidation wird zugestimmt und dem Liquidator, Herrn Rechtsanwalt Martin Seidel, Entlastung erteilt.

2. Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen. Die Gesellschaft existiert mit heutigem Datum nicht mehr.

3. Vermögen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter, Herrn Detlev Beier, über.

4. Die verfügbaren Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden beim Gesellschafter, Herrn Detlev Beier, verwahrt.

5. Die Gesellschaft ist im Handelsregister zu löschen. Herr Peter Seidel wird hierzu bevollmächtigt.

Schengen, den 18. Juni 2012.

Herr Peter Seidel / Herr Dr. Niggemeyer / Herr Hermann Stute

Expert Comptable / Rechtsanwalt / Ass. d. L.

Référence de publication: 2013004349/27.

(130004131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Apache International Finance II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.952.

Il est à noter que le siège social de l'Associé Unique Apache International Finance a changé et est désormais établi au:

13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Le 3 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013002200/13.

(130001531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Apaulus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.350.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BORVO MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145424 and having a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000),

duly represented by Peggy Simon, Private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Apaulus Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.350 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated on June 26, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1575 on August 14, 2009 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since then.

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company to EUR 20,000;
2. Subscription to and full payment of the share capital increase in kind;
3. Subsequent amendment to article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the above changes;
4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, and to any employee of Vistra (Luxembourg) S.a r.l., acting individually, to record the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to twenty thousand euro (EUR 20,000.-) by way of the issuance of seven thousand five hundred (7,500) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights, features and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for seven thousand five hundred (7,500) new shares of the Company, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such shares by way of a contribution of a receivable the Sole Shareholder has against the Company in an aggregate amount of six hundred and thirty-three thousand nine hundred and forty (EUR 633,940.-) (the Apaulus Debt), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-) is to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of six hundred and twenty-six thousand four hundred and forty euro (EUR 626,440.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a valuation certificate, dated 20 December 2012, issued by the Sole Shareholder and acknowledged and accepted by the management of the Company, that:

- 1) "The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Apaulus Debt.
- 2) The Sole Shareholder is solely entitled to the Apaulus Debt and possesses the power to dispose of the Apaulus Debt.
- 3) The Apaulus Debt is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Apaulus Debt and the Apaulus Debt is not subject to any attachment.
- 4) There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Apaulus Debt be transferred to him.
- 5) According to the applicable law and respective underlying agreements, as amended, the Apaulus Debt is freely assignable and transferable.
- 6) All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Apaulus Debt to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- 7) All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Apaulus Debt to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered.
- 8) Based on the fair market value, the value of the Apaulus Debt is at least equal to six hundred and thirty-three thousand nine hundred and forty euro (EUR 633,940.-).
- 9) All formalities to transfer the legal ownership of the Apaulus Debt contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Apaulus Debt by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Apaulus Debt, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate, after having been signed signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall, in its relevant part, henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.a. r.l., acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to effect the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BORVO MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.424 et disposant d'un capital social s'élevant à vingt mille dollars américains (USD 20.000.-),

ici représenté par Peggy Simon, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Apaulus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.350 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), constituée le 26 juin 2009 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 août 2009 sous le numéro 1575 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis lors.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société jusqu'à concurrence de EUR 20.000;
2. Souscription et libération de l'augmentation de capital par un apport en nature;
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;
4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder à l'enregistrement des modifications ci-dessus.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à vingt mille euros (EUR 20.000) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits, caractéristiques et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libère totalement par un apport en nature d'une créance que l'Associé Unique détient envers la Société, d'un montant total de six cent trente-trois mille neuf cent quarante euros (EUR 633.940) (la Dette Apaulus) qui sera affectée de la manière suivante:

- (i) un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500) sera alloué au compte du capital social de la Société; et
- (ii) un montant de six cent vingt-six mille quatre cent quarante euros (EUR 626.440) sera alloué au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il ressort d'un certificat d'apport émis le 20 décembre 2012 par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, que: «

- 1) L'Associé Unique est le bénéficiaire légal et économique de la Dette Apaulus.
- 2) L'Associé Unique est le seul ayant-droit de la Dette Apaulus et possède le droit de disposer de la Dette Apaulus.
- 3) La Dette Apaulus n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la Dette Apaulus et la Dette Apaulus n'est soumise à aucune restriction.
- 4) Il n'existe aucun droit de préemption ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander que la Dette Apaulus lui soit cédée.
- 5) Selon le droit applicable et les contrats sous-jacents respectifs, tels que modifiés, la Dette Apaulus est librement transférable et cessible.
- 6) Toutes les formalités requises à Luxembourg et dans toute autre juridiction concernée, subséquentes à l'apport en nature de la Dette Apaulus à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.
- 7) Toutes les approbations sociales, réglementaire ou autres, requises à l'exécution, la remise et l'accomplissement de la Dette Apaulus à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé Unique, seront obtenues de la manière prévue par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé.

8) Sur base de la juste valeur de marché, la Dette Apaulus est évaluée à au moins six cent trente-trois mille neuf cent quarante euros (EUR 633.940).

9) Toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété de la Dette Apaulus apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et dès l'apport de la Dette Apaulus par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire à plein titre de la Dette Apaulus qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte que la partie modifiée aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de procéder pour le compte et au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2303. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002201/189.

(130001813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Konsbruck's British House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 11, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 25.377.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur MARC KONSBRUCK, maître-tailleur, né à Esch-sur-Alzette le 23 janvier 1942, demeurant à L-4239 Esch-sur-Alzette, 11, place Norbert Metz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «KONSBRUCK'S BRITISH HOUSE S.A.», établie et ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 11, rue du Marché-aux-Herbes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 25377, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 16 décembre 1986, publié au Mémorial C numéro 87 du 7 avril 1987.

II. - Que le capital social de la société anonyme «KONSBRUCK'S BRITISH HOUSE S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTS (€ 30.986,69-), représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III. - Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «KONSBRUCK'S BRITISH HOUSE S.A.».

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant d'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute, et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-4239 Esch-sur-Alzette, 11, place Norbert Metz.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KONSBRUCK, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/01/2013. Relation: EAC/2013/10. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002536/41.

(130001939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Clinlux S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.676.

Par résolutions signées en date du 5 décembre 2012, l'actionnaire unique a pris la décision de nommer, en remplacement de Victor Gillen, Roland Mertens, avec adresse au 108, rue de Noertzange, L-3861 Schiffange, au mandat d'administrateur, avec effet au 1^{er} novembre 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013003747/13.

(130003353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Clariter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.627.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2012

Le Conseil d'administration de la Société a adopté la résolution suivante:

Transfert du siège de la Société du 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

au 8, rue Philippe II L-2340 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013

Le Conseil d'administration a pris acte des changements relatifs aux administrateurs suivants:

Changement d'adresse professionnelle de M. Franz Bondy du 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg au 8, rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

Changement d'adresse de M. Etienne Mouthon du 29, boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève, Suisse au 23, Chemin des Tattes, CH-1220 Vésenaz, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003704/17.

(130003874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Clariter IP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 164.656.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2012

Le Conseil d'administration de la Société a adopté la résolution suivante:

Transfert du siège de la Société du 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg
au 8, rue Philippe II L-2340 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013

Le Conseil d'administration a pris acte des changements relatifs aux administrateurs suivants:

Changement d'adresse professionnelle de M. Franz Bondy du 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg au 8, rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

Changement d'adresse de M. Etienne Mouthon du 29, boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève, Suisse au 23, Chemin des Tattes, CH-1220 Vérenaz, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003703/17.

(130003875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

POLLUXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 173.905.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe VERGELY, PDG de société, demeurant au 39, boulevard de Montmorency, F-75018 Paris, ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 30 novembre 2012,

2. Madame Marie-Noëlle REYNAUD-DESHAYES, épouse VERGELY, sans profession, demeurant au 39, boulevard de Montmorency, F-75018 Paris,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 30 novembre 2012.

Les prédictes procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de POLLUXVII S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les 2.000 (deux mille) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Philippe VERGELY, prénommé	1.000	10.000
2. Marie-Noëlle REYNAUD-DESHAYES, épouse VERGELY, prénommée	1.000	10.000
TOTAUX	2.000	20.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 20.000 (vingt mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

14731

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique de la société avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Son mandat est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59690. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013003374/115.

(130002423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Doogela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 160.232.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Administrateur Unique du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société DOOGELA S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour DOOGELA S.A.

Référence de publication: 2013003801/13.

(130003250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Doylex Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 130.501.

—
Le 14 décembre 2012 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société DOYLEX INVESTMENTS S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013003802/12.

(130004150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Flexilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 53.500.

Le bilan de clôture de la liquidation au 15 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18/12/2012.

Signature.

Référence de publication: 2013003876/11.

(130003885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.818.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Veuillez noter que le siège social des gérants suivants a changé et se trouve à présent à l'adresse suivante:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013003927/18.

(130004007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Greeneden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 68.321,88.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.180.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société prend note que les seize mille trois cent soixante-douze (16.372) parts sociales jusqu'alors détenues par Green Capital Partners, L.P. sont désormais détenues par Genesys Green Capital Partners, L.P. une société ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, 19808, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5219936.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003893/15.

(130003843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

E.I.R.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 104.408.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2012 que

- La société Consolida S.A. ayant son siège social au Via Grutli 4, 6830 Chiasso (Suisse) a été nommé commissaire en remplacement de la société SER.COM Sàrl démissionnaire Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2015.

- Monsieur Bertrand MICHAUD a été nommé président du conseil d'Administration.
Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2013003808/14.

(130003447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

E-Biz Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 77.871.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013003811/12.

(130003363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Dyfan Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.554.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société DYFAN INVESTMENTS HOLDING S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour DYFAN INVESTMENTS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013003806/13.

(130003480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Garantidata International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 67.034.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société GARANTIDATA INTERNATIONAL S.A. est transféré avec effet au 10 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1000 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour GARANTIDATA INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013003896/13.

(130003698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

E.S.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 12, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 109.368.

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 28 décembre 2012 que Monsieur Carlo AREND, né le 3 juin 1967 à Ettelbruck, demeurant à 25, route d'Useldange, L- 9188 Vichten, est nommée deuxième gérant technique chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2013003810/13.

(130003243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

DLJ Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 159.676.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société DLJ SOLUTIONS S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour DLJ SOLUTIONS S.A.

Référence de publication: 2013003797/13.

(130003449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Scantec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.480.

—
Il résulte d'une lettre de démission datée du 28 décembre 2012 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la société SCANTEC S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94 480, avec effet au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2013003422/15.

(130002998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Global Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 69.727.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société GLOBAL VENTURES S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour GLOBAL VENTURES S.A.

Référence de publication: 2013003911/13.

(130003697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Genesis Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.919.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 29 novembre 2012

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la Société du 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013003899/14.

(130003747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Espace Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.390.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013003847/12.

(130003805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Scantec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 94.480.

A décidé de dénoncer le siège avec effet au 31 décembre 2012 de la société
SCANTEC S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94 480

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

CF Corporate Services
Le domiciliataire

Référence de publication: 2013004251/15.

(130003445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Sivagest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.262.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2012

Suite au souhait de Madame Christelle PIETTE de démissionner de son poste d'Administrateur et de Madame Anne-Françoise HENRIQUET ayant également démissionné de son poste, l'Assemblée nomme en remplacement à ces postes à compter du 16 octobre 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018:

- Madame Anna-Maria GENCO, née le 26 novembre 1969, à Briey (France) et demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

- Madame Nicole WALLEMACQ, née le 02 octobre 1983, à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Sébastien THIBAL, demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, aux postes d'Administrateur et de Délégué à la gestion journalière à compter de cette date et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de la société EURA-AUDIT Luxembourg S.A. au poste de Commissaire aux Comptes à compter de cette date et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013004298/21.

(130003330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

**The Malaspinian Fund Gestion S.A., Société Anonyme,
(anc. Malaspinian Management S.A.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-8045 Strassen, 19, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 140.658.

Constituée par acte authentique de maître Roger ARRENSDORF, notaire à Mondorf-les-Bains, le 17 juillet 2008 et publié au Mémorial, recueil des sociétés et associations du 25 août 2008 sous le numéro C-N° 2058.

Dernière modification intervenue le 9 septembre 2010, publiée au Mémorial, recueil des sociétés et associations du 12 novembre 2010 sous le numéro C-N° 2439.

SIEGE DE LA SOCIETE:

Val des Roses 19

8045 STRASSEN

(Grand'Duché de Luxembourg)

REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES:

Luxembourg, section B Numéro 140.658

CAPITAL SOCIAL : 125.000,00 euros

Représenté par cinq mille actions

sans désignation de valeur nominale.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 29 octobre 2012.

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le vingt-neuf octobre 2012 que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler au poste de commissaire aux comptes pour une durée de un an, la personne morale suivante:

a&c Management Services S.à r.l.

Rue des Romains 65

L - 8041 STRASSEN

Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 entérinant les comptes annuels arrêtés au 31/12/2011.

Pour extrait conforme

Alexandre MALASPINA (anc. Giuntini)

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013004324/33.

(130003845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Silk Road Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 81.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004295/10.

(130004283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Schockweiler & Lentz S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 13, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 61.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004276/10.

(130004145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.